

## Extrait du Registre des délibérations du Conseil de Communauté

### Séance du 26 septembre 2019

Conseillers communautaires en exercice : 128

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle des conférences de la CCIT du Doubs 46 avenue Villarceau à Besançon, sous la présidence de M. Jean-Louis FOUSSERET, Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 0.1, 0.2, 0.3, 0.4, 1.1.1, 1.1.2, 1.1.3, 1.1.4, 1.2.1, 1.2.2, 1.2.3, 2.1, 2.2, 2.3, 2.4, 2.5, 2.6, 2.7, 2.8, 2.9, 2.10, 2.11, 3.1, 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6, 3.7, 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13, 4.1, 4.2, 4.3, 4.4, 4.5, 4.6, 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5, 5.6, 5.7, 6.1, 6.2, 6.3, 6.4, 6.5, 6.6, 6.7, 6.8, 6.9, 6.10, 6.11, 6.12, 6.13, 6.14, 6.15, 6.16, 6.17, 6.18, 6.19, 6.20, 6.21, 6.22, 6.23, 7.1, 7.2, 7.3, 7.4, 7.5, 8.1, 8.2, 8.3, 8.4, 8.5, 8.6, 8.7, 8.8, 8.9, 8.10

La séance est ouverte à 18h05 et levée à 20h30.

**Étaient présents :** Amagney : M. Thomas JAVAUX (jusqu'au 4.1) Audeux : Mme Françoise GALLIOU (jusqu'au 7.5) Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU suppléante de M. Alain PARIS Besançon : M. Eric ALAUZET, Mme Anne-Sophie ANDRIANTAVY, Mme Sorour BARATI-AYMONIER, M. Thibaut BIZE, M. Nicolas BODIN, M. Patrick BONTEMPS, Mme Claudine CAULET, M. Guerric CHALNOT (à partir du 6.2), Mme Catherine COMTE-DELEUZE, M. Laurent CROIZIER (à partir du 1.1.1), M. Pascal CURIE, Mme Marie-Laure DALPHIN (à partir du 1.1.1), M. Clément DELBENDE, M. Emmanuel DUMONT, Mme Myriam EL YASSA (à partir du 0.3), M. Ludovic FAGAUT (à partir du 1.1.1), Mme Odile FAIVRE-PETITJEAN (à partir du 1.1.1), Mme Béatrice FALCINELLA (à partir du 1.1.1), M. Jean-Louis FOUSSERET, M. Philippe GONON (à partir du 1.1.1), M. Jacques GROSPERRIN, M. Jean-Sébastien LEUBA (à partir du 7.1), M. Christophe LIME, M. Michel LOYAT, Mme Elsa MAILLOT, M. Thierry MORTON (à partir du 1.1.1), M. Michel OMOURI, Mme Sophie PESEUX (à partir du 1.1.1), Mme Danielle POISSENOT (à partir du 1.1.1), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, M. Dominique SCHAUSS, Mme Mina SEBBAH, Mme Catherine THIEBAUT (à partir du 1.1.1), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Beure : M. Philippe CHANEY (à partir du 1.1.1) Bonnay : M. Gilles ORY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE (à partir du 1.1.1) Busy : M. Alain FELICE Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Chalèze : M. Gilbert PACAUD Champagny : M. Olivier LEGAIN Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chauenne : M. Bernard VOUGNON Chemaudin et Vaux : M. Bernard GAVIGNET, M. Gilbert GAVIGNET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Dannemarie-sur-Crête : M. Gérard GALLIOT Devecey : M. Michel JASSEY Fontain : Mme Martine DONEY, M. André AVIS Franois : Mme Françoise GILLET suppléante de M. Claude PREIONI Geneuille : M. Jean-Claude PETITJEAN Gennes : Mme Thérèse ROBERT Grandfontaine : M. François LOPEZ La Vèze : Mme Catherine CUINET (à partir du 1.1.1) Les Auxons : M. Jacques CANAL, M. Serge RUTKOWSKI Mamirolle : M. Daniel HUOT Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfaucon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : M. Pascal DUCHEZEAU Morre : M. Jean-Michel CAYUELA (à partir du 1.1.1) Nancray : M. Vincent FIETIER Noironte : Claude MAIRE Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Palise : Mme Daniel GAUTHEROT Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Robert STEPOURJINE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pugey : M. Frank LAIDIÉ (à partir du 1.1.1) Rancenay : M. Michel LETHIER Roche-lez-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Saint-Vit : Mme Annick JACQUEMET (à partir du 5.3), M. Pascal ROUTHIER Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Tallenay : M. Jean-Yves PRALON (à partir du 1.1.1) Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY (à partir du 1.1.1) Vieilley : M. Franck RACLOT Villars Saint-Georges : M. Jean-Claude ZEISSER

**Étaient absents :**

Besançon : M. Julien ACARD, M. Frédéric ALLEMANN, M. Pascal BONNET, M. Emile BRIOT, M. Yves-Michel DAHOUI, Mme Danielle DARD, M. Cyril DEVESA, M. Abdel GHEZALI, Mme Myriam LEMERCIER, Mme Carine MICHEL, M. Philippe MOUGIN, Mme Rosa REBRAB, M. Rémi STHAL, Mme Ilva SUGNY, M. Gérard VAN HELLE Boussières : M. Bertrand ASTRIC Champoux : M. Philippe COURTOT Chevroz : M. Yves BILLECARD Deluz : M. Fabrice TAILLARD Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE, M. Jacky LOUISON Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Merey-Vieilley : M. Philippe PERNOT Novillars : M. Philippe BELUCHE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Roset-Fluans : M. Arnaud GROSPERRIN Saône : M. Yoran DELARUE Thise : M. Alain LORIGUET Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Vaire : M. Jean-Noël BESANCON Venise : M. Jean-Claude CONTINI Vorges-les-Pins : Mme Julie BAVEREL

**Secrétaire de séance :** M. Michel JASSEY

**Procurations de vote :**

**Mandants :** F. GALLIOU (à partir du 8.1), P. BONNET, E. BRIOT, D. DARD, C. DEVESA, A. GHEZALI, M. LEMERCIER (à partir du 6.2), C. MICHEL, R. REBRAB, R. STHAL, Y. BILLECARD, F. TAILLARD, Y. GUYEN, H. TRUDET, JM. BOUSSET, A. LORIGUET

**Mandataires :** B. VOUGNON (à partir du 8.1), J. GROSPERRIN, C. LIME, K. ROCHDI, A. POULIN, M. ZEHAF, G. CHALNOT (à partir du 6.2), N. BODIN, S. WANLIN, E. ALAUZET, G. ORY, R. STEPOURJINE, M. FELT, A. FELICE, F. BAILLY, C. MAGNIN-FEYSOT

Délibération n°2019/004904

Rapport n°5.1 - Subventions exceptionnelles pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2019)

## Subventions exceptionnelles pour la réhabilitation de logements publics (programmation 2019)

**Rapporteur** : Fabrice TAILLARD, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Habitat, politique de la ville et gens du voyage

Inscription budgétaire	
BP 2019 et PPIF 2019-2023 « AP/CP Habitat 2013-2019 »	Montant AP : 13 584 191 € Montant CP 2019 : 2 246 875 € Montant de l'opération : 326 800 €

### Résumé :

Conformément à la fiche action LOG 3.1 « Mobiliser les financements pour impulser la réhabilitation énergétique du parc social public » du PCAET 2015-2018 et dans le cadre de la fiche action n°3.1 « Améliorer le parc public » du Programme Local de l'Habitat, Grand Besançon Métropole soutient financièrement les opérations de réhabilitation de logements locatifs publics.

Le présent rapport propose le financement, pour l'exercice 2019, des travaux de réhabilitation ainsi que des diagnostics techniques préalables aux travaux de réhabilitation en faveur de deux opérations à hauteur de 326 800 €.

L'opérateur n'ayant pas été en mesure de respecter un point du règlement d'intervention de Grand Besançon Métropole exigeant la sollicitation d'une Autorisation de commencer les travaux avant la sollicitation des aides intercommunales, il a tout de même été décidé d'accompagner à titre exceptionnel et dérogatoire ces deux opérations de réhabilitation car elles répondent aux enjeux et aux besoins du territoire en matière d'amélioration du parc public.

### I. Cadre d'intervention du Grand Besançon en soutien des opérations de réhabilitation du parc public

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) 2015-2018 de Grand Besançon Métropole a été adopté lors de la séance du Conseil de Communauté du 17 juin 2015. Ce document est actuellement en cours de révision en vue de son renouvellement pour la période 2020-2026. L'incitation à la rénovation énergétique des parcs privé et public constitue une des actions principales du PCAET dans le domaine de l'habitat. Son objectif est d'améliorer, en les réduisant, les consommations d'énergie liées au logement et de lutter contre la précarité énergétique des ménages.

Suite au renouvellement de la convention de partenariat avec l'organisme certificateur, les critères d'attribution des subventions du Grand Besançon ont été redéfinis dans le cadre de la délibération du Conseil de Communauté du 30 juin 2016.

Dans ce cadre, le soutien financier du Grand Besançon auprès des organismes HLM pour les opérations de réhabilitation du parc locatif public se traduit de la manière suivante :

- aide financière à hauteur de 100% du coût total des diagnostics (ramené à 85% pour les études financées par la Région / ADEME dans le cadre de l'appel à projets Effilogis) pour toute opération quelle que soit la localisation, sous réserve de réalisation de futurs travaux de rénovation ;
- prise en charge des frais de la certification délivrée par Cerqual à hauteur de 50 % concernant le niveau « NF Habitat » et à hauteur de 100 % concernant le niveau « NF Habitat HQE », quelle que soit la localisation des opérations (sous réserve de réalisation des travaux) ;
- participation aux travaux de réhabilitation déclinés en trois niveaux de subvention, en fonction de la performance énergétique espérée et atteinte après travaux, sont prévus :
  - Niveau BBC-Effinergie avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 60 kWhep/m<sup>2</sup>/an : 3 000 € maximum par logement,
  - Niveau BBC-Effinergie rénovation avec un objectif de consommation maximale en énergie primaire inférieure à 96 kWhep/m<sup>2</sup>/an : 2 000 € maximum par logement,
  - Atteinte de la classe C, soit une consommation en énergie primaire inférieure à 150 kWhep/m<sup>2</sup>.an (avec un gain minimum de 2 classes) : 1 000 € maximum par logement.

Comme indiqué dans le résumé du présent rapport, l'opérateur n'a pas été en mesure de respecter un point du règlement relatif à la nécessité de bénéficier d'une Autorisation de commencer les travaux avant la sollicitation des aides intercommunale. Toutefois, à titre exceptionnel et dérogatoire, il a été décidé de soutenir financièrement ces deux opérations de réhabilitation car elles répondent aux enjeux et aux besoins du territoire en matière d'amélioration du parc public. En effet, ces deux opérations de réhabilitation permettent une amélioration significative de 159 logements locatifs publics. Ainsi, ces deux immeubles, actuellement classés en équivalent classe D d'un Diagnostic de Performance énergétique, atteindront le niveau BBC Rénovation, à travers un gain de performance de 57% pour la rue Mirabeau (consommation actuelle de 192 kWhep/m<sup>2</sup>.an) et un gain de performance de 64% pour la rue des Aubépines (consommation actuelle de 198 kWhep/m<sup>2</sup>.an).

## II. Financement de deux opérations de réhabilitation sur l'exercice 2019

Conformément au cadre d'intervention et aux circonstances particulières présentées ci-dessus, et sous réserve de réalisation des travaux, il est proposé pour l'exercice 2019 une participation exceptionnelle de Grand Besançon Métropole d'un montant total de **326 800 €**, au bénéfice des deux opérations suivantes :

- **Grand Besançon Habitat** : opération de réhabilitation de 69 logements, situés au 50A et 50B rue Mirabeau (immeubles composés initialement de 64 logements de Type 4 mais une restructuration permet la création de 5 logements supplémentaires et une diversification des typologies) à Besançon. Atteinte du niveau BBC-Effinergie rénovation à travers une amélioration de la performance énergétique de 57 % permettant une consommation en énergie primaire projetée à 82 kWhep/m<sup>2</sup>.an : **138 000 € de subvention au titre de la participation aux travaux de réhabilitation.**  
Pour rappel cette opération a bénéficié d'une aide de 35 072,40 € de subvention au titre de la prise en charge du coût des diagnostics techniques validée lors du conseil communautaire du 21 septembre 2017.
- **Grand Besançon Habitat** : opération de réhabilitation de 80 logements, situés au 3 et 5 rue des Aubépines à Besançon. Atteinte du niveau BBC-Effinergie rénovation à travers une amélioration de la performance énergétique de 64 % permettant une consommation en énergie primaire projetée à 71 kWhep/m<sup>2</sup>.an : **8 800 € de subvention au titre de la prise en charge du coût des diagnostics techniques et 180 000 € de subvention au titre de la participation aux travaux de réhabilitation.**

*Mmes K. ROCHDI(2) et D. POISSENOT, et MM. P. CURIE, B. GAVIGNET et R. STEPOURJINE(2), conseillers intéressés, ne participent pas aux débats et ne prennent pas part au vote.*

A l'unanimité, le Conseil de Communauté se prononce favorablement sur les modalités et les montants d'intervention de Grand Besançon Métropole en soutien exceptionnel et dérogatoire à ces deux opérations de réhabilitation de logements publics sur l'exercice 2019, pour un montant total de 326 800 €.

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 95

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 7

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

